

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE DE A COLOMBIE-BRITANNIQUE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 26 février 2022

À : Conseil d'administration

De : Directeur général

Sujet : Approbation calendrier scolaire 2022-2023 / Autre option congé du printemps (5)

MISE EN SITUATION :

Pour donner suite à l'approbation du Conseil d'administration en la résolution P-2263-2022-01 du 22 janvier courant et en respect au processus de création, le calendrier 2022-2023 a fait l'objet de consultation auprès des Associations de parents.

Les écoles indiquées ci-dessous ont choisi une option autre (5) pour le congé du printemps, soit du 27 mars au 7 avril 2023 avec l'ajout de 8 minutes d'instruction par jour.

Premier jour de classe	6 septembre 2022
Congé d'hiver	19 décembre au 2 janvier 2023 (retour en classe - 3 janvier 2023)
Congé du printemps*	27 mars au 7 avril 2023 avec ajout de 8 minutes d'instruction par jour
Dernier jour de classe	29 juin 2023

* Ayant choisi une date autre que celles pré-approuvées par le CA pour le congé du printemps, l'APÉ a présenté une lettre détaillant le contexte de la demande à la présidence du Conseil d'administration, ces lettres se retrouvent en annexe.

Liste des écoles :

- Au-cœur-de-l'île
- La Grande-ourse
- Mer-et-montagne

RECOMMANDATION :

Que le Conseil d'administration approuve le calendrier 22-23 des écoles énumérées incluant le congé du printemps du 27 mars au 7 avril 2023 et l'ajout de 8 minutes d'instruction par jour.

p.j. Lettres APÉ